



## Dégauchisseuses- raboteuses

### Liste de contrôle

Vos collaborateurs et vous-même travaillez-vous en toute sécurité à la dégauchisseuse-raboteuse?

**Les principaux dangers sont:**

- le contact des doigts avec l'arbre en rotation
- le rejet de la pièce à travailler
- l'entraînement dans un élément de transmission

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

## 1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

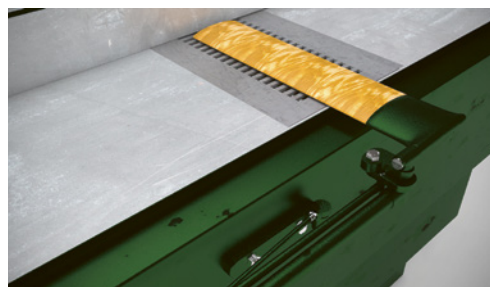
## 2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

### Sécurité technique

- 1** L'interrupteur (levier, bouton, etc.) pour enclencher la machine est-il protégé contre toute mise en marche intempestive?  oui  non  
Ex.: positionnement en contrebas ou collerette de protection.
- 
- 2** Les éléments de transmission (p. ex. courroies) sont-ils protégés par une couverture?  oui  en partie  non
- 
- 3** La machine est-elle équipée d'un dispositif de protection qui couvre la totalité de l'arbre? (Fig. 1 et 2)  oui  non  
Si le dispositif de protection n'est pas suffisant, il faut mettre à disposition une couverture de dimensions adéquates.
- 
- 4** Le dispositif de protection est-il en parfait état?  oui  en partie  non  
Ex.: mécanisme de réglage en état de marche, couverture intacte.
- 
- 5** L'arbre est-il couvert derrière le guide? (Fig. 3)  oui  en partie  non
- 
- 6** La poussière et les copeaux sont-ils aspirés?  oui  en partie  non

### Organisation, formation

- 7** Votre entreprise dispose-t-elle de règles de sécurité écrites concernant l'utilisation des dégauchisseuses-raboteuses?  oui  non  
Vous trouverez des exemples de règles de sécurité dans l'encadré ci-contre.
- 
- 8** Le personnel est-il formé afin de pouvoir utiliser une dégauchisseuse-raboteuse en toute sécurité?  oui  en partie  non
- 
- 9** Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles de sécurité?  oui  en partie  non
- 
- 10** Un responsable a-t-il été désigné et formé pour entretenir la dégauchisseuse-raboteuse conformément aux prescriptions de la notice d'instructions?  oui  en partie  non
- 
- 11** Les dégauchisseuses-raboteuses construites à partir de 1997 ont-elles été livrées avec une notice d'instructions et une déclaration de conformité du fabricant ou du vendeur?  oui  en partie  non



1 Dispositif de protection Suva pour dégauchisseuses (ancien modèle «couverture»).



2 Dispositif de protection Suvamatic.

Avantages:

- relèvement et abaissement automatiques de la couverture
- revient automatiquement en position de sécurité
- pour le dressage: exerce une pression contre le guide

#### Règles de sécurité (question 7)

Pour que les opérateurs puissent travailler dans les conditions de sécurité requises, les responsables doivent définir et imposer des règles adaptées aux spécificités de la machine et de l'entreprise. La notice d'instructions et la brochure «Des règles pour davantage de sécurité» ([www.suva.ch/66110.f](http://www.suva.ch/66110.f)) constituent deux sources d'information importantes dans le cadre de l'élaboration des règles de sécurité et de comportement nécessaires à cet égard.

Exemples de règles de sécurité et de comportement pour travailler à la dégauchisseuse-raboteuse:

- Nous travaillons toujours en nous basant sur la liste de contrôle «Dégauchisseuses-raboteuses» et les films «Travailler le bois en sécurité et efficacement».
- Nous ne travaillons jamais sans dispositif de protection et nous portons toujours des protecteurs d'ouïe.
- Nous ne portons pas de vêtements flottants.
- Lors du dressage, nous poussons toujours le dispositif de protection sur la pièce à travailler.
- Lors du dressage, nous pressons et dégageons la pièce avec les doigts des mains repliés.
- Nous n'abaïssons jamais la table de dégauchissage. L'évidement des pièces se fait uniquement en modifiant la hauteur de la table d'amenée.
- Lorsque nous évidons une pièce, nous l'engageons en la maintenant de façon à ce que les deux mains se trouvent au-dessus de la table d'amenée.
- Nous laissons la place de travail en ordre et la machine en état de sécurité.
- Etc.

## Comportement conforme à la sécurité

12 Les travailleurs portent-ils des protecteurs d'ouïe lorsqu'ils travaillent avec une dégauchisseuse-raboteuse?  oui  non

13 L'arbre est-il toujours parfaitement couvert?  
 La couverture du dispositif de protection doit toujours arriver jusqu'au guide. (Fig. 1 et 2)  
 Pour dégauchir, la couverture doit reposer directement sur la pièce. Pour dresser, le dispositif de protection doit toujours être poussé contre la pièce. (Fig. 5 et 6)

oui  non

14 Veille-t-on à ce que les copeaux ne soient jamais enlevés manuellement de la table lorsque l'arbre tourne?  oui  non

15 S'assure-t-on que seule la table d'amenée est abaissée?  
 La table de dégauchissage (table de gauche) ne doit jamais être abaissée! L'arbre et la table de dégauchissage doivent toujours être à la même hauteur. (Fig. 4)

oui  non

16 Position des mains pour dégauchir: travaille-t-on avec les mains posées à plat? (Fig. 5)  
 La pièce doit être appuyée dès que possible sur la table de dégauchissage avec les deux mains.

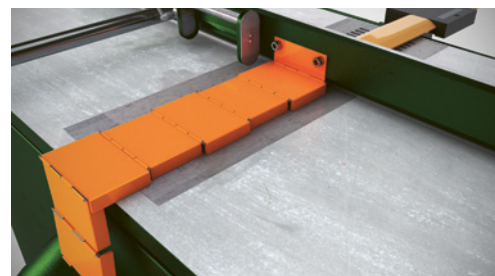
oui  non

17 Position des mains pour dresser: l'opérateur travaille-t-il avec les doigts repliés pour avancer et presser la pièce? (Fig. 6)  
 La pièce doit être appuyée dès que possible sur la table de dégauchissage avec les deux mains.

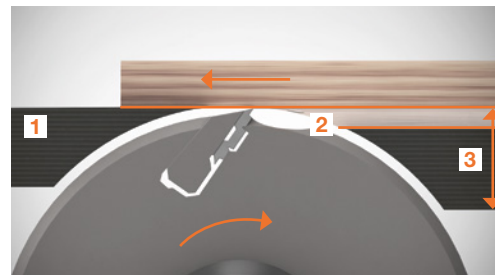
oui  en partie  non

18 Position des mains pour l'évidement des pièces: les deux mains sont-elles toujours placées au-dessus de la table d'amenée au moment d'engager la pièce? (Fig. 7)  
 Pour les travaux d'évidement, l'arête avant de la pièce est posée sur la table de dégauchissage (a). Les deux mains se trouvent derrière l'arbre porte-outils (b). En effectuant un léger mouvement vers l'avant lors de l'introduction, l'effort de coupe (risque de rejet) est réduit (c).

oui  en partie  non



3 Couverture de l'arbre derrière le guide.



4 Abaissement de la table d'amenée.

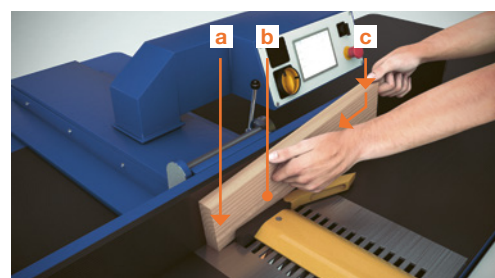
- 1 Table à dégauchir fixe
- 2 Enlèvement des copeaux
- 3 Table d'alimentation réglable



5 Position des mains pour dégauchir.



6 Position des mains pour dresser.



7 Position des mains et procédure correcte pour les travaux d'évidement.

### Infos complémentaires

- Brochure «Dispositifs de protection Suva pour machines à travailler le bois», [www.suva.ch/88134.f](http://www.suva.ch/88134.f)
- Films «Travailler le bois en sécurité et efficacement», [www.suva.ch/travail-bois](http://www.suva.ch/travail-bois)

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Marque: \_\_\_\_\_

Type: \_\_\_\_\_

Année de fabrication: \_\_\_\_\_

| N° | Mesure à mettre en œuvre | Délai | Responsable | Mesure exécutée |      | Remarques | Contrôle |      |
|----|--------------------------|-------|-------------|-----------------|------|-----------|----------|------|
|    |                          |       |             | Date            | Visa |           | Date     | Visa |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |
|    |                          |       |             |                 |      |           |          |      |

Prochain contrôle le: \_\_\_\_\_

(recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40, [service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)  
Téléchargement et commandes: [www.suva.ch/67058.f](http://www.suva.ch/67058.f)